

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE

◇◇◇◇◇◇◇◇

COMITE SYNDICAL DU 20 MAI 2026

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Numéro de la délibération	Objet	Approuvée ou rejetée
N° 2026-23	ELECTION DU PRESIDENT	Approuvée
N° 2026-24	DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS	Approuvée
N° 2026-25	ELECTION DU 1 ^{er} VICE-PRESIDENT	Approuvée
N° 2026-26	ELECTION DU 2 ^{ème} VICE-PRESIDENT	Approuvée
N° 2026-27	ELECTION DU 3 ^{ème} VICE-PRESIDENT	Approuvée
N° 2026-28	ELECTION DU 4 ^{ème} VICE-PRESIDENT	Approuvée
N° 2026-29	ELECTION DU 5 ^{ème} VICE-PRESIDENT	Approuvée
N° 2026-30	ELECTION DU 6 ^{ème} VICE-PRESIDENT	Approuvée
N° 2026-31	DETERMINATION DU NOMBRE D'ASSESEURS	Approuvée
N° 2026-32	DETERMINATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS	Approuvée
N° 2026-33	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 4 MARS 2026	Approuvée
N° 2026-34	FRAIS DE REPRESENTATION DU PRESIDENT	Approuvée
N° 2026-35	FRAIS DE DEPLACEMENT DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL	Approuvée
N° 2026-36	DELEGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIES PAR LE COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT	Approuvée

N° 2026-37	DELEGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIES PAR LE COMITE SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL	Approuvée
N° 2026-38	ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE	Approuvée
N° 2026-39	ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	Approuvée
N° 2026-40	ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET APPROBATION DE SON REGLEMENT INTERIEUR	Approuvée
N° 2026-41	ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR	Approuvée
N° 2026-42	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SDESM A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE SDESM ENERGIES	Approuvée
N° 2026-43	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SDESM A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE BI-METHA 77	Approuvée
N° 2026-44	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SDESM A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE ILE DE FRANCE INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES	Approuvée
N° 2026-45	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SDESM AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS (ADICO, ENSEMBLE 77, ID 77, CEREMA)	Approuvée
N° 2026-46	DESIGNATION DU REPRESENTANT DU SDESM A L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)	Approuvée
N° 2026-47	ELECTION DES REPRESENTANTS DU SDESM A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE MOBIVOLT	Approuvée
N° 2026-48	ELECTION DU REPRESENTANT DU SDESM A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AD HOC POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	Approuvée
N° 2026-49	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SDESM A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP) POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE	Approuvée
N° 2026-50	MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE DE SERVICE POUR LE PRESIDENT DU SDESM	Approuvée
N° 2026-51	MISE EN PLACE D'UN VEHICULE DE FONCTION POUR LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	Approuvée

DELIBERATION N° 2026-023

Objet de la délibération : **ELECTION DU PRESIDENT**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
13/05/2026

Date d'affichage
29/05/2026

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Diddier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédérick PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT

M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT

M. M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER, M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI, M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

M. Jean-Louis BOUCHUT, doyen d'âge de l'assemblée, préside cette dernière selon l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), par renvoi de l'article L5211-9 du même code.

Accusé de réception en préfecture
N° : 210500001
Date de télétransmission : 21/05/2026
Le 05/05/2025

Le président est élu parmi les membres composant le comité syndical. Il sera obligatoirement membre du Bureau.

Selon l'article L5211-2 du même code, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier relatives aux maires et aux adjoints sont applicables aux présidents et aux membres de l'organe délibérant des EPCI.

Ainsi, les articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, modifiés pour les EPCI, doivent être appliqués pour l'élection du président : « Nul ne peut être élu président s'il n'est pas âgé de dix-huit ans révolus et son élection est à bulletins secrets à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Selon l'article L5211-9 du CGCT, le président est l'organe exécutif de l'établissement public de coopération intercommunale. Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes.

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau. Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services et au directeur général adjoint en charge des infrastructures et de la transition énergétique. La délégation de signature donnée au directeur général des services et au directeur général adjoint peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au président en application de l'article L 5211-10, sauf si cet organe en a décidé autrement dans la délibération déléguant ces attributions au président. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Il est le chef des services de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il représente en justice l'établissement public de coopération intercommunale.

Vu les articles L2122-10 et suivants, articles L5211-2 et suivants, et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Considérant qu'il convient d'élire le président du comité syndical du SDESM ;

Sont désignés scrutateurs les délégués suivants :

1. M. Gilles DURAND
2. M. Julien AGUIN
3. M. Michael ROUSSEAU

Est enregistrée la candidature de M. Pierre YVROUD

1er tour de scrutin :

- ◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 90
 - ◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 1
 - ◇ nombre de suffrages exprimés : 89
- A noter que la majorité absolue s'établit à 45 voix

A obtenu :

M. Pierre YVROUD : 89 voix

M. Pierre YVROUD est proclamé président et il est immédiatement installé.

À la suite de son élection, le président assure la présidence de la séance.

DELIBERATION N° 2026-024

Objet de la délibération : **DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	13/05/2026
------------------------	------------

Date d'affichage	29/05/2026
------------------	------------

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Diddier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédérick PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT

M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT

M. M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER, M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI, M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Selon l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de fixer le nombre de vice-présidents à un maximum de quinze.

DELIBERATION N° 2026-025

Objet de la délibération : **ELCETION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	13/05/2026
------------------------	------------

Date d'affichage	29/05/2026
------------------	------------

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Diddier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédérick PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT

M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT

M. M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER, M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI, M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Vu les articles L2122-10 et suivants, articles L5211-2 et suivants, et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Considérant la délibération n°2026-024 déterminant le nombre de vice-présidents

Asusé de réception en préfecture
077-20004199-2026020-C026-025-0E
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026
la modification des statuts du

Sont désignés scrutateurs suivants :

1. M. Gilles DURAND
2. M. Julien AGUIN
3. M. Michael ROUSSEAU

Est enregistrée la candidature de M. Christian POTEAU

1er tour de scrutin :

◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 90

◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 2

◇ nombre de suffrages exprimés : 88

A noter que la majorité absolue s'établit à 45 voix

A obtenu :

M. Christian POTEAU : 88 voix

M. Christian POTEAU est proclamé 1er vice-président et il est immédiatement installé.

DELIBERATION N° 2026-026

Objet de la délibération : **ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	13/05/2026
------------------------	------------

Date d'affichage	29/05/2026
------------------	------------

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Diddier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédérick PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT

M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT

M. M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER,

M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI,

M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Vu les articles L2122-10 et suivants, articles L5211-2 et suivants, et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Considérant la délibération n°2026-024 déterminant le nombre de vice-présidents

Azuse de réception en préfecture
077-20004199-2026030-C026-026-0E
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026

Sont désignés scrutateurs suivants :

1. M. Gilles DURAND
2. M. Julien AGUIN
3. M. Michael ROUSSEAU

Est enregistrée la candidature de M. Pascal FOURNIER

1er tour de scrutin :

- ◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 90
 - ◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 6
 - ◇ nombre de suffrages exprimés : 84
- A noter que la majorité absolue s'établit à 43 voix

A obtenu :

M. Pascal FOURNIER : 84 voix

M. Pascal FOURNIER est proclamé 2^{ème} vice-président et il est immédiatement installé.

DELIBERATION N° 2026-027

Objet de la délibération : **ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	13/05/2026
------------------------	------------

Date d'affichage	29/05/2026
------------------	------------

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Diddier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédérick PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT
M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER
M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT
M. M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST
M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER, M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI, M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Vu les articles L2122-10 et suivants, articles L5211-2 et suivants, et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Considérant la délibération n°2026-024 déterminant le nombre de vice-présidents

Assuré de réception en préfecture
077-20004199-2026020-C026-024-DE
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026
la modification des statuts du

Sont désignés scrutateurs suivants :

1. M. Gilles DURAND
2. M. Julien AGUIN
3. M. Michael ROUSSEAU

Est enregistrée la candidature de M. Jacques ILLIEN

1er tour de scrutin :

◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 90

◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 2

◇ nombre de suffrages exprimés : 88

A noter que la majorité absolue s'établit à 45 voix

A obtenu :

M. Jacques ILLIEN : 88 voix

M. Jacques ILLIEN est proclamé 3^{ème} vice-président et il est immédiatement installé.

DELIBERATION N° 2026-028

Objet de la délibération : **ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	13/05/2026
------------------------	------------

Date d'affichage	29/05/2026
------------------	------------

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Diddier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédérick PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT
M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER
M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT
M. M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST
M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER, M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI, M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Vu les articles L2122-10 et suivants, articles L5211-2 et suivants, et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Considérant la délibération n°2026-024 déterminant le nombre de vice-présidents

Assuré de réception en préfecture
077-20004199-2026020-C026-026-0E
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026

Sont désignés scrutateurs suivants :

1. M. Gilles DURAND
2. M. Julien AGUIN
3. M. Michael ROUSSEAU

Est enregistrée la candidature de M. Philippe BAPTIST

1er tour de scrutin :

◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 90

◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 9

◇ nombre de suffrages exprimés : 81

A noter que la majorité absolue s'établit à 41 voix

A obtenu :

M. Philippe BAPTIST : 81 voix

M. Philippe BAPTIST est proclamé 4^{ième} vice-président et il est immédiatement installé.

DELIBERATION N° 2026-029

Objet de la délibération : **ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	13/05/2026
------------------------	------------

Date d'affichage	29/05/2026
------------------	------------

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Diddier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédérick PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT

M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT

M. M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER,

M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI,

M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Vu les articles L2122-10 et suivants, articles L5211-2 et suivants, et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Considérant la délibération n°2026-024 déterminant le nombre de vice-présidents

Assuré de réception en préfecture
077-20004199-2026020-C026-024-0E
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026
la modification des statuts du

Sont désignés scrutateurs suivants :

1. M. Gilles DURAND
2. M. Julien AGUIN
3. M. Michael ROUSSEAU

Est enregistrée la candidature de M. Didier FENOUILLET

1er tour de scrutin :

◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 90

◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 4

◇ nombre de suffrages exprimés : 86

A noter que la majorité absolue s'établit à 44 voix

A obtenu :

M. Didier FENOUILLET : 86 voix

M. Didier FENOUILLET est proclamé 5^{ème} vice-président et il est immédiatement installé.

DELIBERATION N° 2026-30

Objet de la délibération : **ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	13/05/2026
------------------------	------------

Date d'affichage	29/05/2026
------------------	------------

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Diddier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédérick PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT

M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT

M. M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER,

M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI,

M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Vu les articles L2122-10 et suivants, articles L5211-2 et suivants, et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Considérant la délibération n°2026-024 déterminant le nombre de vice-présidents

Assuré de réception en préfecture
077-2000439-2026020-026026-026026
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026
la modification des statuts du

Sont désignés scrutateurs suivants :

1. M. Gilles DURAND
2. M. Julien AGUIN
3. M. Michael ROUSSEAU

Est enregistrée la candidature de Mme Claire CAMIN

1er tour de scrutin :

◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 90

◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 6

◇ nombre de suffrages exprimés : 84

A noter que la majorité absolue s'établit à 43 voix

A obtenu :

Mme Claire CAMIN : 84 voix

Mme Claire CAMIN est proclamée 6^{ème} vice-président et elle est immédiatement installée.

DELIBERATION N° 2026-031

Objet de la délibération : **DETERMINATION DU NOMBRE D'ASSESEURS**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	13/05/2026
------------------------	------------

Date d'affichage	29/05/2026
------------------	------------

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Diddier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédérick PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT

M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT

M. M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER, M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI, M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Conformément aux statuts du SDESM et aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le bureau syndical peut être composé de délégués qui n'ont pas la qualité de Président ou de vice-présidents.

Actes de collectivités territoriales,
077-200041309-20220520-C2026-031-DE
Date de dépôt : 11/05/2022
Date de réception préfecture : 21/05/2022

Il est précisé que seuls le Président et les vice-présidents ont voix délibérative au sein du bureau syndical.

Il est donc proposé de fixer le nombre d'assesseurs à un maximum de six pour la durée du mandat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de fixer le nombre d'assesseurs à un maximum de six.

DELIBERATION N° 2026-032

Objet de la délibération : **DETERMINATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8
Date de la convocation	
13/05/2026	
Date d'affichage	
29/05/2026	

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Diddier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédéric PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT
M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER
M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT
M. M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST
M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER, M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI, M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Vu les articles L5211-12, R5212-1 et R5711-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le tableau joint en annexe ;

Considérant la délibération n°2026-024 déterminant le nombre de vice-présidents ;

Considérant que la population syndicale regroupée au 1er janvier 2026 au sein du SDESM, syndicat mixte fermé, s'établit à environ 829 364 habitants ;

Considérant qu'au regard de cette population regroupée, il peut être versé au président et aux vice-présidents une indemnité représentant jusqu'à un maximum de 37,41 % de l'indice 1027 brut pour le président et de 18,70% de l'indice 1027 brut pour les vice-présidents ;

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE d'attribuer, à compter de la date de son élection pour le président, et à compter de la date de notification de chaque arrêté de délégation pour les vice-présidents, l'indemnité aux taux suivants :

- 37.41% de l'indice 1027 pour le président,
- 18.70% de l'indice 1027 pour les vice-présidents.

DETAILLE ces indemnités dans le tableau joint en annexe.

DIT que les indemnités seront versées mensuellement.

DELIBERATION N° 2026-033

Objet de la délibération : **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 4 MARS 2026**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	13/05/2026
------------------------	------------

Date d'affichage	29/05/2026
------------------	------------

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédérick PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT

M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT

M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER, M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI, M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Le procès-verbal, qui a été transmis à chacun des membres du Comité Syndical, n'appelle aucune observation de leur part.

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260520-C2026-033-DE
Date de transmission : 25/05/2026
Date de réception préfecture : 25/05/2026

Le Comité Syndical, à la majorité (89 voix pour et 1 abstention, Monsieur DERE) de ses membres présents ou représentés :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 4 mars 2026.

DELIBERATION N° 2026-034

Objet de la délibération : **FRAIS DE REPRESENTATION DU PRESIDENT**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	13/05/2026
------------------------	------------

Date d'affichage	29/05/2026
------------------	------------

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédérick PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT

M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT

M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER, M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI, M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Le président peut se voir rembourser, de la part de sa collectivité, des frais de représentation. L'organe délibérant peut voter ces indemnités sur les ressources ordinaires du syndicat. Ces indemnités ont pour objet de couvrir les dépenses engagées par le président et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de l'établissement. Il peut s'agir notamment de dépenses que le président a engagées personnellement dans le cadre d'un déplacement pour représenter le SDESM.

Vu les articles L2123-18-1 et L2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de rembourser le président des frais de représentation qu'il a engagés personnellement lors de déplacement dans le cadre de ses fonctions de président du SDESM (sur présentation des justificatifs).

DECIDE de fixer une enveloppe annuelle de 5 000 euros.

DIT que ces frais de représentation seront imputés à l'article 65316 du chapitre 011 de la section de fonctionnement du budget général.

DELIBERATION N° 2026-035

Objet de la délibération : **FRAIS DE DEPLACEMENT DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	13/05/2026
------------------------	------------

Date d'affichage	29/05/2026
------------------	------------

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédéric PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT

M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT

M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER, M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI, M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Vu l'article L.5211-13 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260520-C2026-035-DE
Date de réception en préfecture : 22/05/2026

Vu l'installation du comité syndical le 20 mai 2026 ;

Considérant que la dépense est à la charge de l'organisme qui organise la réunion ;

Considérant que les élus peuvent bénéficier de ce remboursement de frais dès lors que le déplacement a lieu dans une autre commune que la leur ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE :

- De rembourser, à compter du 20 mai 2026, sur leur demande, aux membres du comité syndical ne bénéficiant pas d'indemnité au titre de fonctions exercées au sein du SDESM, les frais de déplacement engagés à l'occasion des réunions organisées par le syndicat, lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que la leur.
- Que la prise en charge des frais de transport sera assurée dans les conditions définies par les textes en vigueur.
- Que les frais ainsi mis à la charge du SDESM seront versés annuellement, en fin d'année civile.

DIT que les crédits correspondants seront ouverts au budget en section de fonctionnement, chapitre 65.

DELIBERATION N° 2026-036

Objet de la délibération : **DELEGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIES PAR LE COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	13/05/2026
------------------------	------------

Date d'affichage	29/05/2026
------------------	------------

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédérick PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT
M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER
M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT
M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST
M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER, M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI, M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-22 et L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du 20 mai 2026 portant élection du Président du SDESM ;

Vu la délibération du 20 mai 2026 portant élection des vice-présidents composant le Bureau Syndical du SDESM ;

Considérant les éléments susvisés, il est proposé d'arrêter, comme suit, les attributions déléguées par l'organe délibérant au Président pour la durée du mandat conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260526-C2026-038-DE
Date de télétransmission : 22/05/2026
Date de réception préfecture : 22/05/2026

1 – Procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts pourront être :

- A court, moyen ou long terme ;
- Au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- Des droits de tirages échelonnés dans le temps avec la faculté de remboursement et/ou de consolidation par la mise en place de tranches d'amortissement ;
- La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt ;
- La faculté de modifier la devise ;
- La faculté de réduire ou allonger la durée du prêt ;
- La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

2 – Procéder, dans les limites fixées ci-dessous, à la souscription d'ouvertures de crédits de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans la limite de trois millions d'euros annuellement.

Ces ouvertures de crédits seront d'une durée maximale de DOUZE (12) mois à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière et comporteront un ou plusieurs index.

3 – Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans le respect de la réglementation en vigueur ;

4 – Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres du SDESM à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;

5 – Approuver les ventes ou achats de parcelles de terrains, immeubles, etc. ainsi que leur classement ou déclassement dans le domaine public ;

6 – Désigner et fixer les rémunérations ainsi que régler les frais et honoraires d'avocats, de notaires, d'avoués, d'huissiers de justice et d'experts ;

7 – Ester en justice : intenter au nom du SDESM les actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui jusqu'à épuisement des voies de recours, le cas échéant ;

8 – Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules du syndicat, quel que soit le montant ;

9 - Signer tous contrats, conventions et leurs avenants à intervenir avec tous organismes financeurs, toutes sociétés, tous propriétaires, toutes collectivités ou établissements publics (adhérents ou non au Syndicat) concernés, pour permettre la réalisation des opérations prévues dans le cadre du programme d'investissement annuel. La signature de ces contrats, conventions et avenants intervient tant pour le SDESM en ce qui concerne les réseaux électriques et les infrastructures de recharge pour véhicule

électrique, que pour le compte de ses collectivités adhérentes, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée ou d'un mandat de maîtrise d'ouvrage, relatifs aux réseaux d'éclairage public, de communications électroniques, et aux travaux de maîtrise de la demande en énergie et de la gestion interne du SDESM ;

Assuré de l'éclairage public, de
077-200041309-20260530-C2026-038-DE
Date de réception : 22/05/2026
Date de réception, préfecture : 22/05/2026

10 – Créer des régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services du SDESM ;

11 – Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000€ TTC ;

12 – Approuver et signer toute demande de permis notamment permis de construire, permis de démolir, permis de travaux exemptés de permis de construire ;

13 – Approuver et signer les conventions de servitudes à intervenir dans le cadre de la réalisation programme d'investissement annuel et de la gestion interne du SDESM ;

14 – Prendre toutes décisions en matière de mise à disposition de locaux, terrains ou autres éléments du patrimoine dont la signature de conventions de mise à disposition ;

15 – Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges, ainsi que les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance ;

16 – Saisir pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux, notamment sur les projets de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, et pour les contrats de partenariat.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de déléguer les attributions limitativement énumérées ci-dessus au Président pour la durée du mandat.

DELIBERATION N° 2026-037

Objet de la délibération : **DELEGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIES PAR LE COMITE SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
13/05/2026	

Date d'affichage	
29/05/2026	

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédérick PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT
M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER
M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT
M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST
M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER, M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI, M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-22 et L241-10 ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du 20 mai 2026 portant élection du Président du SDESM ;

Vu la délibération du 20 mai 2026 portant élection des vice-présidents composant le Bureau Syndical du SDESM ;

Considérant les éléments susvisés, il est proposé d'arrêter, comme suit, les attributions déléguées par l'organe délibérant au Bureau Syndical pour la durée du mandat conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que ces attributions sont limitativement énumérées ci-dessous :

1 – Arrêter et modifier l'affectation des propriétés du SDESM, passer tout acte subséquent ainsi que décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas DOUZE (12) ans ;

2 – Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers au-delà de 10 000€ TTC et jusqu'à 20 000 € TTC ;

3 – Procéder à l'achat de biens matériels ou immatériels dont le montant n'excède pas 30 000 € TTC ainsi que tous les actes en découlant et dans les conditions définies par la loi et les règlements en vigueur, dont l'approbation des achats de parcelles de terrain, immeubles, etc..., ainsi que leur classement dans le domaine public et les actes notariés en découlant ;

4 – Arrêter et modifier l'affectation des propriétés du SDESM ;

5 – Solliciter et décider de l'adoption de dossiers de demandes de subventions auprès des organismes financeurs dans le cadre du programme d'investissement annuel et de la gestion interne du SDESM ;

6 – Approuver et décider de recourir et le cas échéant, signer les transactions dans le cadre de règlement amiable de litiges susceptibles dans le cadre de l'exercice des compétences du SDESM ;

7 – Décider de l'adhésion à des associations et signer tout acte en découlant ;

8 – Attribuer des subventions aux associations ;

9 – Procéder aux demandes d'enquêtes publiques nécessaires à la réalisation des opérations dans le cadre des compétences du SDESM ;

10 – Fixer les modalités de prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement des experts sollicités par le SDESM dans le cadre d'événements organisés par le SDESM ;

11 – Procéder aux ajouts et modifications de l'état du personnel et des effectifs (tableau des effectifs).

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de déléguer les attributions limitativement énumérées, ci-dessus, au Bureau syndical pour la durée du mandat.

DELIBERATION N° 2026-038

Objet de la délibération : **ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	13/05/2026
------------------------	------------

Date d'affichage	29/05/2026
------------------	------------

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédérick PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT

M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT

M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER, M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI, M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260520-C2026-038-DE
Date de télétransmission : 22/05/2026
Date de réception préfecture : 22/05/2026
la modification des statuts du

syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2020-59 du 26 juin 2020 portant approbation du règlement intérieur de la commande publique du SDESM ;

Considérant que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres ;

Considérant que tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres ;

Considérant que selon l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission d'appel d'offres est composée du représentant de l'autorité habilitée à signer, et de cinq autres membres de l'assemblée délibérante, élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant en outre que des agents du syndicat sont admis à siéger au sein de la commission d'appel d'offres pour effectuer le secrétariat de la séance et apporter toute précision sur les procédures à l'ordre du jour de chaque séance, mais il est précisé qu'ils n'ont pas voix délibérative ;

Considérant que l'autorité habilitée à signer les marchés est représentée par le Président ;

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

RAPPELLE que le président est membre de droit et qu'il préside la commission d'appel d'offres.

DESIGNE, après organisation du scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les cinq membres suivants pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres :

En qualité de membres titulaires :

- Claire CAMIN
- Gilles DURAND
- Didier FENOUILLET
- Jacques ILLIEN
- Christian POTEAU

En qualité de membres suppléants :

- Julien AGUIN
- Philippe BAPTIST
- Isabelle PERIGAULT
- Gabriel PLADYS
- Anne THIBAUT

DELIBERATION N° 2026-039

Objet de la délibération : **ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	13/05/2026
------------------------	------------

Date d'affichage	29/05/2026
------------------	------------

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédérick PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT

M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT

M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER, M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI, M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260520-C2026-039-DE
Date de télétransmission : 26/05/2026
Date de réception préfecture : 26/05/2026

la modification des statuts du

syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2020-59 du 26 juin 2020 portant approbation du nouveau règlement intérieur de la commande publique du SDESM ;

Considérant que pour les concessions de service public, l'ouverture des plis et l'analyse des candidats admis à remettre une offre sont effectuées par la commission de délégation de service public ;

Considérant que tout projet d'avenant à une concession entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission de délégation de service public ;

Considérant que selon l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission de délégation de service public est composée du représentant de l'autorité habilitée à signer et de cinq autres membres de l'assemblée délibérante, élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant en outre que des agents du Syndicat sont admis à siéger au sein de la commission de délégation de service public pour effectuer le secrétariat de la séance et apporter toute précision sur les procédures à l'ordre du jour de chaque séance, mais il est précisé qu'ils n'ont pas voix délibérative ;

Considérant que l'autorité habilitée à signer les concessions est représentée par le Président ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

RAPPELLE que le président est membre de droit et qu'il préside la commission de délégation de service public

DESIGNE, après organisation du scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les cinq membres suivants pour siéger au sein de la commission de délégation de service public :

En qualité de membres titulaires :

- Jean-Jacques BERNARD
- Philippe BAPTIST
- Michel DUBARRY
- Pascal FOURNIER
- Jacques ILLIEN

En qualité de membres suppléants :

- Julien AGUIN
- Eric CHOMAUDON
- Isabelle PERIGAULT
- Gabriel PLADYS
- Anne THIBAULT

DELIBERATION N° 2026-040

Objet de la délibération : **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET APPROBATION DE SON REGLEMENT INTERIEUR**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	13/05/2026
------------------------	------------

Date d'affichage	29/05/2026
------------------	------------

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédéric PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT
M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER
M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT
M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST
M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER, M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI, M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1413-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Considérant que les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière ;

Considérant que le SDESM est concerné par ces dispositions légales ;

Considérant qu'outre le président du Syndicat, membre de droit, cette commission peut être composée d'un nombre de membres titulaires et de membres suppléants élus par le comité syndical en son sein ;

Considérant qu'il est proposé que cette commission soit composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants, issus du comité syndical ;

Considérant en outre que cette commission est composée des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante (associations de consommateurs, de protection de l'environnement, caritatives...);

Considérant à ce titre que la Préfecture de Seine-et-Marne a publié une liste d'associations agréées pour siéger au sein des organismes consultatifs des collectivités locales ;

Considérant que, par principe, toute désignation est faite au scrutin secret, toutefois, le comité syndical peut décider à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de règlement intérieur de la Commission consultative des services public locaux annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et autant de suppléants pour la commission de délégation de service public.

Le résultat des votes a été le suivant :

Sont élus en qualité de membres titulaires :

- Jean-Jacques BERNARD
- Claire CAMIN
- Didier FENOUILLET
- Pascal FOURNIER
- Gilles ROSSIGNEUX

Sont élus en qualité de membres suppléants :

- Dominique BOSSE
- Segundo COFRECES
- Arnaud DI PONZIO
- Michel DUBARRY
- Gérard GENEVIEVE

Monsieur Pierre YVROUD, en sa qualité de Président du SDESM, est Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

DECIDE de désigner par ailleurs les cinq associations suivantes pour siéger au sein de la commission Consultative des Services Publics Locaux :

- Familles de France - Pays de Lagny
- Que Choisir Ensemble (Nord et Ouest Seine-et-Marne)
- Familles Rurales
- Association Francilienne pour l'Usage du Véhicule Électrique (AFUVE)
- France Nature Environnement délégation de Seine-et-Marne

APPROUVE le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

DELIBERATION N° 2026-041

Objet de la délibération : **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	13/05/2026
------------------------	------------

Date d'affichage	29/05/2026
------------------	------------

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédéric PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT

M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT

M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER,

M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI,

M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Vu le Code Général des collectivités territoriales et particulièrement ses articles L1411.2, L1411.3, L1412-1 L2224-5, et R2222-1 à R2222-6 ;

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2 et L1121 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Considérant qu'outre le président du Syndicat, membre de droit, cette commission peut être composée d'un nombre de membres titulaires et de membres suppléants élus par le comité syndical en son sein ;

Considérant qu'il est proposé que cette commission soit composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants, issus du comité syndical ;

Considérant en outre, que des associations représentatives des usagers et des consommateurs peuvent être sollicités pour siéger au sein de la commission de contrôle financier ;

Considérant à ce titre que la Préfecture de Seine-et-Marne a publié une liste d'associations agréées pour siéger au sein des organismes consultatifs des collectivités locales ;

Considérant que, par principe, toute désignation est faite au scrutin secret, toutefois, le comité syndical peut décider à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que cette commission est notamment chargée de contrôler les conventions passées avec des entreprises, que ces conventions prennent la forme de délégation de service public, de contrats de partenariat, de conventions de prêt ou de garanties d'emprunt (liste non exhaustive) ;

Considérant que la commission doit disposer des compétences nécessaires à sa mission et peut ainsi se faire aider par un organisme extérieur ;

Considérant que la commission doit établir un rapport écrit annuel pour chaque convention soumise à son contrôle ;

Vu le projet de règlement intérieur de la Commission de Contrôle Financier annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de créer une commission de contrôle financier pour la durée du mandat.

DECIDE de procéder à l'élection des quatre membres titulaires et autant de suppléants pour la commission de contrôle financier.

Le résultat des votes a été le suivant :

Sont élus en qualité de membres titulaires :

- Jean-Jacques BERNARD
- Claire CAMIN
- Didier FENOUILLET
- Pascal FOURNIER
- Gilles ROSSIGNEUX

Sont élus en qualité de membres suppléants :

- Julien AGUIN
- Segundo COFRECES
- Natai DAVIO
- Gilles DURAND
- Marie-Charlotte NOUHAUD

M. Pierre YVROUD en sa qualité de Président du SDESM, est Président de la Commission de Contrôle Financier.

DECIDE de désigner par ailleurs les cinq associations suivantes pour siéger au sein de la commission de contrôle financier :

- Familles de France - Pays de Lagny
- Que Choisir Ensemble (Section Nord et Ouest Seine-et-Marne)
- Familles Rurales
- Association Francilienne pour l'Usage du Véhicule Électrique (AFUVE)
- France Nature Environnement délégation de Seine-et-Marne

APPROUVE le règlement intérieur de la Commission de Contrôle Financier.

DELIBERATION N° 2026-042

Objet de la délibération : **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SDESM A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE SDESM ENERGIES**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
13/05/2026	

Date d'affichage	
29/05/2026	

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAULT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédéric PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAULT

M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT

M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER, M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI, M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-10 ;
Vu le Code de Commerce ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération n°2017-39 du 16 mai 2017 portant création d'une société d'économie mixte locale dénommée SDESM ENERGIES, approbation de ses statuts et de son pacte d'actionnaire ;
Vu les statuts de ladite SEM SDESM ENERGIES ainsi que son pacte d'actionnaires ;
Vu la délibération du 20 mai 2026 portant élection du Président du SDESM ;
Vu la délibération du 20 mai 2026 portant élection des vice-présidents composant le Bureau Syndical du SDESM ;
Considérant que le SDESM est l'actionnaire majoritaire de la SEM SDESM ENERGIES ;
Considérant que les statuts de la SEM et son pacte d'actionnaires prévoient que le SDESM est représenté par cinq élus au sein du conseil d'administration, étant entendu que la limite d'âge est fixée à moins de 80 ans ;
Considérant qu'il est de l'intérêt du SDESM d'être représenté au sein du conseil d'administration de la SEM SDESM ENERGIES par des élus particulièrement sensibles aux enjeux de production des énergies renouvelables, de mobilité propre et de transition énergétique ;

Accusé de réception en préfecture
07210241309-20260520-C2026-042-DE
Date de télétransmission : 22/05/2026
Date de réception préfecture : 22/05/2026

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE les cinq élus suivants pour siéger au sein du conseil d'administration de la SEM SDESM ENERGIES :

- Pierre YVROUD
- Olivier DELMER
- Pascal FOURNIER
- Julien LELOUP
- Nathalie RIBERT

DESIGNE Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires de la SEM SDESM ENERGIES.

DIT qu'il est mis fin aux mandats d'administrateurs des élus du SDESM qui avaient été désignés par délibération lors de la mandature 2020-2026.

PROPOSE : Pierre YVROUD comme candidat à la présidence du conseil d'administration de la SEM SDESM ENERGIES.

AUTORISE les mandataires ci-dessus désignés à se porter candidat à la présidence du conseil d'administration de la SEM SDESM ENERGIES.

AUTORISE les mandataires ci-dessus désignés à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général de la SEM SDESM ENERGIES.

AUTORISE le Président du Conseil d'Administration qui sera élu au sein de la SEM à percevoir une rémunération de 9 500 euros net annuels au maximum, dans le cas où le Président du conseil d'administration serait un représentant du SDESM.

DELIBERATION N° 2026-043

Objet de la délibération : **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SDESM A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE BI-METHA 77**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
13/05/2026

Date d'affichage
29/05/2026

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAUT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédéric PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT

M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT

M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER, M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI, M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de Commerce ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu les statuts de la société d'économie mixte BI-METHA 77 ;
Vu le rapport sur l'arrêt du projet présenté lors du comité syndical du 18 juin 2025 ;
Vu la délibération 2025-58 approuvant la dissolution de la SEM BI-METHA77 lors du comité syndical du 18 juin 2025 ;

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260520-C2026-043-DE
Date de télétransmission : 22/05/2026
Date de réception préfecture : 22/05/2026

Considérant que la société est en cours de liquidation ;
Considérant qu'il est de l'intérêt du SDESM d'être représenté au sein du conseil d'administration de la SEM SDESM BI-METHA 77 jusqu'à la clôture des opérations de liquidation ;
Considérant que le SDESM est actionnaire de la SEM BI-METHA 77 à hauteur de 53,33% et doit être représenté au sein de l'assemblée générale de la SEM BI-METHA 77 jusqu'à sa clôture définitive ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE les huit élus suivants pour siéger au sein du conseil d'administration de la SEM BI-METHA 77, jusqu'à la clôture des opérations de liquidation :

- Julien AGUIN
- Elio BELFIORE
- Eric CHOMAUDON
- Olivier DELMER
- Michel DUBARRY
- Gilles DURAND
- Gérard GENEVIEVE
- Gabriel PLADYS

DESIGNE Monsieur Frédéric MALVAUX comme son représentant pour siéger à l'Assemblée générale des actionnaires de la SEM BI-METHA 77, jusqu'à la clôture des opérations de liquidation.

DIT qu'il est mis fin aux mandats d'administrateurs des élus du SDESM qui avaient été désignés par délibération lors de la mandature 2020-2026.

AUTORISE le représentant du SDESM à l'Assemblée générale des actionnaires de la SEM BI-METHA77 à approuver la dissolution, ainsi que toutes autres décisions nécessaires à cet effet.

AUTORISE le président à signer tout acte ou document nécessairement à l'application de cette mesure jusqu'à la clôture des opérations de liquidation.

DELIBERATION N° 2026-044

Objet de la délibération : **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SDESM A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE ILE DE FRANCE INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	13/05/2026
------------------------	------------

Date d'affichage	29/05/2026
------------------	------------

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M Nataï DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAUD, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédérick PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT

M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT

M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER,

M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI,

M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération n°2012-34 du 21 juin 2012 portant adhésion du SIESM à la SEM ENERGIE POSIT'IF ;
Vu le traité de fusion entre la SEM ILE DE FRANCE ENERGIES et la SEM ILE DE FRANCE INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES en date du 03 mai 2023, et ses documents de présentation ;
Vu la délibération du 20 mai 2026 portant élection du Président du SDESM ;
Vu la délibération du 20 mai 2026 portant élection des vice-présidents composant le Bureau Syndical du SDESM ;
Considérant que le SDESM est actionnaire de la SEM ILE-DE-FRANCE INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES à hauteur de 0,36 % du capital ;
Considérant que les statuts de la SEM prévoient que les actionnaires sont représentés, selon leur nature, à l'assemblée générale ou l'assemblée spéciale des actionnaires au conseil de surveillance ;
Considérant à ce titre que le SDESM doit désigner un délégué pour le représenter au sein des instances délibératives de cette SEM ;
Considérant que les enjeux de la transition énergétique et du développement des énergies renouvelables en Île-de-France justifient une implication du SDESM dans les actions portées par la SEM ILE-DE-FRANCE INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES ;

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE Michel DUBARRY pour représenter le SDESM au sein de l'assemblée spéciale des collectivités au conseil de surveillance de la SEM ILE-DE-FRANCE INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES.

DIT qu'il est mis fin au mandat de l'administrateur représentant le SDESM qui avait été désigné par délibération lors de la mandature 2020-2026.

DONNE MANDAT à Michel DUBARRY pour représenter le SDESM et voter les délibérations et résolutions au sein de l'assemblée spéciale des collectivités au conseil de surveillance de la SEM ILE-DE-FRANCE INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES.

DELIBERATION N° 2026-045

Objet de la délibération : **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SDESM AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS (ADICO, ENSEMBLE 77, ID 77, CEREMA)**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
13/05/2026

Date d'affichage
29/05/2026

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGALT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédéric PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT

M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT

M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER, M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI, M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération N°2019-06 du comité syndical du 14 mars 2019 portant adhésion à l'association ADICO dans le cadre du groupement de commandes « délégué à la protection des données » ;
Vu les statuts de l'association ADICO ;
Vu la délibération n°2019-53 du 2 juillet 2019 relative à l'adhésion du SDESM au groupement d'intérêt public ID77 ;
Vu les statuts du Groupement d'Intérêt Public ID 77 ;
Vu la délibération du comité syndical n°2023.64 du 21 juin 2023 relative à l'adhésion du SDESM au CEREMA ;
Vu la démarche partenariale du réseau ENSEMBLE 77 qui réunit de façon volontaire des institutionnels, des élus, des collectivités, des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre, des entreprises, des experts et des partenaires publics et privés ;
Considérant que l'association ADICO représente les collectivités locales face aux enjeux, liés à l'innovation, les nouvelles technologies de l'information et des télécommunications, l'intelligence artificielle et les enjeux de cybersécurité ;
Considérant en outre que l'association ADICO intervient pour le compte du SDESM en tant que délégué à la protection des données afin de s'assurer du respect du Règlement Général de la Protection des Données ;
Considérant qu'il y a lieu par ailleurs de désigner un représentant titulaire et un suppléant, membre du Comité Syndical, pour le représenter au sein de l'association ADICO ;
Considérant que le SDESM est adhérent du groupement d'intérêt public ID 77 dont le conseil départemental de Seine-et-Marne est à l'origine, et qui rassemble l'expertise des services et entités du département tels que le CAUE, Aménagement 77, Initiatives 77, Seine-et-Marne Environnement et Seine-et-Marne Attractivité ;
Considérant que la convention d'adhésion prévoit la désignation d'un délégué représentant titulaire et un suppléant membre du Comité Syndical au sein de l'assemblée générale du groupement d'intérêt public ID 77 ;
Considérant que depuis le 1er janvier 2023, le CEREMA, établissement public d'Etat, offre la possibilité aux collectivités locales d'adhérer pour bénéficier de certains services et de son expertise dans les thématiques liées aux aménagements, aux mobilités décarbonées, aux politiques environnementales, aux politiques de réduction des gaz à effet de serre, à la qualité de l'air ;
Considérant que, dans le cadre d'une démarche partenariale engagée depuis 1994, ENSEMBLE 77 fédère les acteurs économiques et institutionnels de Seine-et-Marne autour d'une vision commune des travaux publics ;
Considérant que cette dynamique rassemble notamment le Syndicat des Travaux Publics de Seine-et-Marne, le Conseil départemental de Seine-et-Marne, les services de l'Etat, Aménagement77, l'Association des Maires et Présidents d'EPCI de Seine-et-Marne, l'Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne, les établissements publics d'aménagement, dont EPA Marne-EPA France et EPA Sénart, ENEDIS, GRDF, la Fédération Française du Bâtiment Île-de-France Est, ainsi que le SDIS77 ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE Michael ROUSSEAU comme délégué élu représentant le SDESM au sein de l'association ADICO.

DESIGNE Achille HOURDÉ comme délégué élu représentant le SDESM au sein du groupement d'intérêt public ID77.

DESIGNE Emmanuel CATTIAU comme délégué élu représentant le SDESM au sein du CEREMA

DESIGNE Gilles DURAND comme délégué élu représentant le SDESM au sein du réseau ENSEMBLE 77.

DELIBERATION N° 2026-046

Objet de la délibération : **DESIGNATION DU REPRESENTANT DU SDESM A L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8
Date de la convocation	
13/05/2026	
Date d'affichage	
29/05/2026	

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M. Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAUT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédéric PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT
M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER
M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT
M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST
M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER, M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI, M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu les statuts du CNAS portant sur la désignation des délégués appelés à siéger en assemblée départementale ;
Vu l'adhésion du SDESM au CNAS an date du 1^{er} janvier 2014, conformément à la délibération n°2014-49 du comité syndical en date du 11 mars 2014 ;
Considérant que le CNAS (Comité National d'Action Sociale) est un organisme partenaire du SDESM qui participe activement à l'action sociale des personnels publics, principalement des petites collectivités ;
Considérant que le SDESM adhère à cet organisme pour le compte de ses agents et doit donc désigner un représentant, parmi les élus, pour siéger à l'assemblée départementale du CNAS ;
Considérant que le délégué élu est, avec le délégué agent, un représentant du SDESM au sein du CNAS, que les délégués siègent à l'assemblée départementale annuelle afin de donner un avis sur les orientations de l'association et qu'ils émettent des vœux sur l'amélioration des prestations offertes par le CNAS, procèdent à l'élection des membres du bureau départemental et des membres du conseil d'administration ;

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260520-C2026-046-DE
Date de réception en préfecture : 22/05/2026

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE Nathalie RIBERT comme déléguée élue représentant le SDESM au sein de l'assemblée départementale du CNAS.

DELIBERATION N° 2026-047

Objet de la délibération : **ELECTION DES REPRESENTANTS DU SDESM A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE MOBIVOLT**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8
Date de la convocation	
13/05/2026	
Date d'affichage	
29/05/2026	

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M. Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAUT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédéric PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT
M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER
M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT
M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST
M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER, M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI, M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1521-1 et suivants et L1531-1 et suivants ;

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260520-C2026-047-DE
Date de télétransmission : 22/05/2026
Date de réception préfecture : 22/05/2026

Vu le Code de commerce, en particulier son livre II relatif aux sociétés commerciales ;

Vu le Code de l'énergie ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2025-83 du 24 septembre 2025 relative à l'approbation des statuts et du pacte d'actionnaires de la SPL Mobivolt ;

Considérant que le SDESM dispose de la compétence relative aux « Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques » prévue par l'article L. 2224-37 du CGCT ;

Considérant que la compétence relative aux « Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques » constitue un service public industriel et commercial ;

Considérant que le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (Sipperec), le Syndicat Départemental d'Energies du Val d'Oise (SDEVO) et le Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM) ont engagé une démarche de mutualisation pour l'exercice de la compétence IRVE ;

Considérant qu'à ce titre, le SDESM, le Sipperec et le SDEVO ont pris la décision de créer la Société Publique Locale « Mobivolt » afin de poursuivre et d'uniformiser à terme le déploiement, l'entretien et l'exploitation des IRVE, sur leur territoire ;

Considérant qu'après avoir mené des analyses juridiques et technico-économiques, il est apparu que la délégation de service public constituait le montage le plus pertinent pour l'externalisation de la gestion et de l'exploitation du parc IRVE ;

Considérant la volonté des futurs actionnaires d'assurer un contrôle analogue conjoint effectif sur la future SPL ;

Considérant que la SPL exercera ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires sur leur territoire, dans le cadre d'une concession portant délégation de service public ;

Considérant que la future SPL est administrée par un conseil d'administration composé de membres, tous représentants des actionnaires répartis à proportion de la détention du capital social ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE Philippe BAPTIST comme représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires.

DESIGNE comme mandataires représentant du SDESM au conseil d'administration de la SPL :

- Pierre YVROUD
- Jacques ILLIEN

AUTORISE les mandataires ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou la jonction des fonctions de Président et de Directeur général de la SPL.

DELIBERATION N° 2026-048

Objet de la délibération : **ELECTION DU REPRESENTANT DU SDESM A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AD HOC POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC IRVE**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8
Date de la convocation	
13/05/2026	
Date d'affichage	
29/05/2026	

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M. Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAUT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédéric PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT
M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER
M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT
M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST
M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER, M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI, M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2141-1 et suivants relatifs aux délégations de service public et l'article L2224-37 relatif à la compétence « infrastructures de recharge de véhicules électriques » (ci-après, IRVE),

Accusé de réception en préfecture
N° 21841163200087
Date de télétransmission : 27/05/2026
Date de réception en préfecture : 27/05/2026

Vu le Code de l'énergie, et notamment ses articles L353-1 à L353-11,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L3100-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu les statuts du SDESM et précisément l'article 3 habilitant le SDESM à mettre en place et organiser, pour les membres qui lui ont transféré cette compétence, un service comprenant l'installation, l'exploitation et la maintenance des IRVE,

Vu la délibération n°2025-84 du 24 septembre 2025 relative à l'approbation de la convention de groupement d'autorités concédantes dans le cadre de la création de la SPL Mobivolt ;

Considérant que le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), le Syndicat Départemental d'Energies du Val d'Oise (SDEVO) et le Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM) ont engagé une démarche de mutualisation pour l'exercice de la compétence IRVE ;

Considérant qu'à ce titre, le SDESM, le SIPPEREC et le SDEVO ont pris la décision de créer la Société Publique Locale « Mobivolt » afin de poursuivre et d'uniformiser à terme le déploiement, l'entretien et l'exploitation des IRVE, sur leur territoire ;

Considérant qu'après avoir mené des analyses juridiques et technico-économiques, il est apparu que la délégation de service public constituait le montage le plus pertinent pour l'externalisation de la gestion et de l'exploitation du parc IRVE ;

Considérant qu'il apparaît opportun de constituer un groupement d'autorité concédantes afin de passer conjointement le contrat à conclure avec la SPL ainsi que de confier au coordonnateur la négociation et la conclusion des avenants éventuels à la future délégation de service public ;

Considérant qu'en raison de la nouvelle mandature, il est nécessaire de désigner un délégué syndical pour siéger au sein d'une commission de délégation de service public *ad hoc* spécialement créée, afin que le groupement d'autorités concédantes puisse passer conjointement le contrat à conclure avec la SPL et confier au coordonnateur la négociation et la conclusion d'éventuels avenants à la future délégation de service public ;

Considérant que ce délégué est soit :

- Un représentant, élu parmi les délégués syndicaux ayant voix délibérative au sein de la commission prévue à l'article L1411-5 du CGCT, pour chaque membre du groupement qui dispose d'une telle commission,
- Un représentant, élu parmi les délégués syndicaux, pour chaque membre du groupement qui n'aurait pas constitué une telle commission.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE Claire CAMIN pour siéger au sein de la commission de délégation de service public *ad hoc*.

DELIBERATION N° 2026-049

Objet de la délibération : **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SDESM A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP) POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8
Date de la convocation	
13/05/2026	
Date d'affichage	
29/05/2026	

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M. Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAUT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédéric PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT
M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER
M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT
M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST
M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER, M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI, M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L224-37 ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération n°2015-60 du comité syndical 15 septembre 2015 relative à la création de la commission consultative paritaire et à la désignation des membres représentant le SDESM au sein de cette commission ;
Considérant les missions de la commission visant à coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, à mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et à faciliter l'échange de données ;
Considérant que ces missions se sont concrètement traduites depuis 2015 par des réunions, a minima annuelles, ayant pour sujets : le suivi des Plans Climat Air Energie Territoriaux et de la contractualisation écologique en Seine-et-Marne, la veille réglementaire et les actualités des partenaires institutionnels (DDT, DRIEAT, ADEME, Région, Département, CAUE...), la présentation d'opérations thématiques (rénovation thermique de l'habitat, méthanisation...), le partage de connaissance sur les projets en cours ou émergents dans les EPCI seine-et-marnais (réalisation d'inventaires pour recenser les projets portés par les EPCI et qui contribuent à la transition énergétique), des conférences thématiques ;
Considérant que la commission doit comprendre un nombre égal de délégués du Syndicat et de représentants des EPCI seine-et-marnais ;
Considérant qu'il est donc nécessaire de désigner 23 délégués appelés à siéger au sein de la commission consultative paritaire « Transition énergétique » ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE parmi les délégués syndicaux siégeant au sein du Comité Syndical les 23 délégués appelés à siéger au sein de la Commission consultative paritaire « Transition énergétique » :

- Jean-Jacques BERNARD
- Sandrine BLANCHARD
- Segundo COFRECES
- Natai DAVIO
- Philippe DÉRÉ
- Claire DUCHEMIN
- Charline FERREIRA
- Jean-Luc GERMAIN
- Alain GALPIN
- Achille HOURDÉ
- David JOYEUSE
- Bruno LANDAIS
- Xavier LEBAS
- Jean-Michel MATEU
- Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA
- Patrick NOTTIN
- Éric PIASECKI
- Frédérick PRYKA
- Olivier TAISNE
- Anne THIBAULT
- Joël VAN ESSCHEN
- Vincent VILLEDIEU
- Laurent YONNET

DELIBERATION N° 2026-050

Objet de la délibération : **MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE DE SERVICE POUR LE PRESIDENT DU SDESM**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
13/05/2026

Date d'affichage
29/05/2026

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAUT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédéric PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAUT
M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER
M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT
M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST
M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER, M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI, M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L5211-13 ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
Vu la circulaire DAGEMO/BCG n° 97-4 du 5 mai 1997 relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents, à l'occasion du service ;
Vu la délibération n°2014-56 du 27 novembre 2014 relative à l'utilisation des véhicules de service ;
Vu la délibération n°2023-44 du 6 avril 2023 adoptant le règlement d'utilisation des véhicules de service ;
Considérant que pour l'accomplissement des missions de représentation qui lui sont dévolues, l'exercice de la présidence du SDESM nécessite la mise à disposition d'un véhicule de service ;
Considérant qu'un véhicule de service est un véhicule affecté pour les seuls déplacements professionnels ;
Considérant que le véhicule en question sera de type véhicule essence hybride ou électrique, et que le SDESM prendra en charge les dépenses de location, d'assurance, d'entretien et d'essence à usage professionnel ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

ACCORDE au Président du SDESM l'usage d'un véhicule de service dans les conditions définies dans la délibération n°2020-51 du 26 juin 2020 précitée.

AUTORISE le Président du SDESM à bénéficier du remisage à domicile.

AUTORISE le Président du SDESM à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document relatif à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 2026-051

Objet de la délibération : **MISE EN PLACE D'UN VEHICULE DE FONCTION POUR LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	82
Votants	90
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
13/05/2026

Date d'affichage
29/05/2026

L'an deux mille vingt-six le 20 mai à 19h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 13 mai 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Thibault BRANGIER, M. Pascal COUROYER, M Natai DAVIO, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Philippe DÉRÉ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAUULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Emmanuel CATTIAU, M. Éric CHOMAUDON, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAULT, M. Marc VITRY.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Xavier LEBAS, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU, M. Laurent YONNET.

T7 : M. Claude BONICI, M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, M. Jean-Jacques NIVARD, Mme Michèle PANNIER, M. Frédéric PRYKA, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Arnaud DI PONZIO, M. Carlos FERNANDEZ, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, Mme Magalie POIRSON, M. Bernard RENAULT.

EPCI : M. Jean-Marc DESPLATS, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Jean-Michel MORER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
Mme Marie-Charlotte NOUHAUD donne pouvoir à Mme Anne THIBAULT
M. Giovanni PELLILLI donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Philippe RIMBERT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER
M. Pierre SEGRET donne pouvoir à M. Alain BOUCHUT
M. Jean-Luc SERVIERES donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST
M. Alain TISSIER donne pouvoir à M. DI PONZIO

Délégués excusés :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, Mme Véronique DUHAYER, M. Cannan NANDA M. Frédéric PELE, Mme Marie-Line PICHERY, M. Jean-Luc POLI, M. Cédric THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Charline FERREIRA

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu l'arrêté du 25 février 2025 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale des salariés affiliés au régime général et des salariés affiliés au régime agricole ;
Vu la délibération n°2012-11 du 17 juillet 2012 relative à la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (40 000-80 000 habitants) ;
Vu la délibération n°2014-56 du 27 novembre 2014 relative à l'utilisation des véhicules de service ;
Vu la délibération n°2023-44 du 6 avril 2023 adoptant le règlement d'utilisation des véhicules de service ;
Vu l'arrêté n°2025-100 portant sur le renouvellement de détachement de M. Gérald Gallet dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (DGS), des communes de 40 000 à 80 000 habitants ;
Vu le décret n° 88-546 du 06 mai 1988 modifié, fixant la liste des établissements publics mentionnés à l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
Vu le décret n°2020-257 du 13 mars 2020 relatif au recrutement direct dans les emplois de direction de la fonction publique territoriale ;
Considérant que le véhicule de fonction est un véhicule affecté à l'usage privatif de fonctionnaires occupant certains emplois fonctionnels pour les nécessités du service ainsi que pour leurs déplacements privés ;
Considérant que le véhicule en question est de type 100% électrique et que le SDESM prendra en charge les dépenses de location, d'assurance, d'entretien et certaines dépenses d'électricité ;
Considérant qu'il s'agit d'une location longue durée (sur 48 mois) ;
Considérant que monsieur Gérald Gallet s'engage à participer aux frais à hauteur de 50% du coût global annuel T.T.C comprenant la location, l'assurance, les frais d'entretien. Le véhicule fonctionnant exclusivement au moyen de l'énergie électrique, un abattement de 70% sera effectué sur l'avantage en nature dans sa globalité et que les frais d'électricité payés par le SDESM ne seront pas pris en compte dans le calcul de l'avantage en nature ;
Considérant que cette mise à disposition constitue un avantage en nature soumis à cotisations sociale et fiscale ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE à compter du 21 mai 2026, l'octroi d'un véhicule de fonction aux conditions d'usages définies ci-dessus à monsieur Gérald Gallet, directeur général des services, dont le périmètre n'excédera pas le territoire français métropolitain.

DIT que monsieur Gérald Gallet s'engage à déclarer en avantage en nature les frais correspondants à la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

PREND ACTE que ladite mise à disposition constitue un avantage en nature faisant l'objet d'une fiscalisation, à la charge du bénéficiaire à hauteur de 50% du coût global annuel TTC comprenant la location, l'assurance et les frais d'entretien. Ces dépenses sont valorisées après application d'un abattement de 70% dans la limite de 4 582,00 € par an (évaluation pour un véhicule mise à disposition durant une période comprise entre le 1^{er} février 2025 et le 31 décembre 2027 et fonctionnant exclusivement à l'énergie électrique).

Les frais d'électricité payés par le SDESM ne seront pas pris en compte dans le calcul de l'avantage en nature.

Une borne de recharge étant installée sur le lieu de travail, l'avantage en nature résultant de l'utilisation de cette borne par M. Gérald Gallet à des fins non professionnelles est évalué à hauteur d'un montant nul, y compris pour les frais d'électricité. Cette mesure est étendue aux recharges électriques effectuées sur le réseau Ecocharge 77, à l'exclusion de tout autre réseau.

AUTORISE le président à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document relatif à l'exécution de la présente délibération.